



# **FP FINANCES PUBLIQUES**

## **RAPPORT FINANCIER DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ DES COMMUNES DE VARS ET DE MONTIGNAC-CHARENTE**

**(projet de création de la commune nouvelle de **VARs-MONTIGNAC CHARENTE**)**

Direction départementale des finances publiques de la Charente  
David PICAUD  
Conseiller aux décideurs locaux

### **Préambule :**

Le présent rapport a pour objet de définir une projection de la situation financière de la future commune nouvelle de **VARS-MONTIGNAC CHARENTE** dont la création est prévue avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il s'appuie sur les données budgétaires et financières de l'exercice 2023 reconstituées sur l'ensemble consolidé formé par le regroupement des communes historiques participant à la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à savoir : les communes de Vars et de Montignac-Charente.

### **Eléments de contexte général :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la population de la commune nouvelle de **VARS-MONTIGNAC CHARENTE** comprendra

2918 habitants, répartis entre les deux communes historiques de la façon suivante :

- Vars : 2197 habitants,
- Montignac-Charente : 721 habitants.

A ce jour, la commune de Vars disposent de quatre budgets annexes : CCAS sans autonomie financière, transport scolaire, hameau Rossignol et bar-restaurant.

La commune de Montignac-Charente ne dispose pas de budgets annexes.

La commune nouvelle issue de la fusion des deux communes pré-existantes disposera :

- d'un budget principal (regroupant les deux budgets principaux pré-existants)
- d'un budget annexe CCAS sans autonomie financière
- d'un budget annexe transport scolaire
- d'un budget annexe hameau Rossignol
- d'un budget annexe bar-restaurant

La future commune nouvelle de **VARS-MONTIGNAC CHARENTE** fera partie de la communauté de communes « Coeur de Charente », établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité additionnelle (FA), les deux communes historiques la composant appartenant déjà à cet EPCI.

Elle percevra en conséquence le produit de la fiscalité des particuliers (taxe d'habitation sur les résidences secondaires – THRS et sur les logements vacants-THLV, taxe foncière sur les propriétés bâties -TFB et taxe foncière sur les propriétés non bâties – TFNB). L'EPCI étant à fiscalité additionnelle, la commune nouvelle percevra également la fiscalité des professionnels (cotisation foncière des entreprises-CFE, impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau-IFER).

Les données retracées dans le présent rapport sont issues des fiches « Analyse Économique Financière et Fiscale » (AEFF). Elles sont exprimées en milliers d'euros (K€). Les comparaisons se

font avec les moyennes départementales des communes de même strate de population (Vars : 2000 à 3499 habitants - Montignac-Charente : 500 à 1999 habitants).

La commune nouvelle représentant 2918 habitants, les données consolidées seront rapprochées des communes comprises entre 2000 et 3499 habitants pour la comparaison par habitant au niveau départemental (quatre communes composent la strate).

**RAPPORT FINANCIER DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE DES COMMUNES**  
**DE VARS ET MONTIGNAC-CHARENTE**  
*(exercice 2023)*

Données 2023 en K€	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Total des produits de fonctionnement	2279	756	3035
Produits réels de fonctionnement	2279	747	3026

En 2023, les produits réels de fonctionnement du périmètre consolidé de la commune nouvelle s'élèvent à 3026 K€. Ils sont constitués des produits de fonctionnement de la commune de Vars à hauteur de 75,31 % et de ceux de la commune de Montignac-Charente pour 24,69 %.

Parmi les principaux postes de recettes de fonctionnement, les ressources fiscales (46 %), les autres dotations et participations (13,98%) et la dotation globale de fonctionnement (27,92%) représentent 87,9% du montant total des produits réels de l'ensemble consolidé.

Données 2023 en K€	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Ressources fiscales	986	407	1393

Les ressources fiscales des communes de Vars et de Montignac-Charente comptent respectivement pour 70,78 % et 29,22% des ressources fiscales du périmètre consolidé de la commune nouvelle s'élevant à 1393 K€ sur l'année 2023.

Les ressources fiscales s'élèvent à 477€/habitant pour une moyenne départementale de 666€.

Bases prévisionnelles 2024 en K€	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Foncier bâti	2353	691	3044
Foncier non bâti	119	34	153
Taxe d'habitation	101	92	193

CFE	88	49	137
-----	----	----	-----

Les bases de foncier bâti de l'ensemble consolidé s'élèvent au total à 3044 K€ dont 77,3 % sur le territoire de la commune historique de Vars et 22,7 % sur celui de la commune historique de Montignac-Charente.

Les bases de foncier non bâti de l'ensemble consolidé s'élèvent au total à 153 K€ dont 77,77 % sur le territoire de la commune historique de Vars et 22,23 % sur celui de la commune historique de Montignac-Charente.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants de l'ensemble consolidé s'élèvent au total à 193 K€ dont 52,33 % sur le territoire de la commune historique de Vars et 47,67 % sur celui de la commune historique de Montignac-Charente.

La cotisation foncière de l'ensemble consolidé s'élèvent au total à 137 K€ dont 63,77 % sur le territoire de la commune historique de Vars et 36,23 % sur celui de la commune historique de Montignac-Charente.

Taux votés 2024	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle*
Foncier bâti	44,69	49,67	45,82
Foncier non bâti	51,33	58,66	52,95
Taxe d'habitation	15,45	18,65	16,97
CFE	22,21	20,28	21,52

\* *taux de référence calculés afin de conserver un produit fiscal 2025 identique à celui de 2024.*

Produit fiscal en K€ (données 2024)	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle*
Foncier bâti	1052	343	1395
Foncier non bâti	61	20	81
Taxe d'habitation	16	17	33
CFE	20	10	30

\* *produits fiscaux calculés par application des taux de référence supra.*

À compter de la première année suivant le regroupement et conformément aux dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), le conseil municipal de la nouvelle commune vote ses taux de THRS, de FB, de FNB, CFE avant le 15 avril.

L'article 1638 du Code général des Impôts (CGI) dispose qu'en cas de création d'une commune nouvelle, ***des taux d'imposition différents peuvent être appliqués, sur le territoire des communes pré-existantes pendant une période transitoire.***

La délibération instituant l'intégration fiscale progressive (IFP) en détermine la durée pour chaque

nature de taxe (THRS, TFB, TFNB, CFE), *dans la limite maximale de 12 ans*. Cette délibération est adoptée par l'assemblée de la commune nouvelle ou par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes pré-existantes.

Données 2023 en K€	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Total des charges de fonctionnement	1658	604	2262
Charges réelles de fonctionnement	1651	595	2246

En 2023, les charges réelles de fonctionnement de l'ensemble consolidé atteignent 2246 K€ dont 73,51 % sur le territoire de la commune historique de Vars et 26,49 % sur celui de la commune historique de Montignac-Charente.

Les principaux postes de dépenses portent sur les charges de personnel (52,85 %) et les charges générales (31,43 %), soit 84,28 % du total des charges réelles de fonctionnement.

Données 2023 en K€	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Charges de personnel (montant net)	923	264	1187

Les charges de personnel déterminées sur l'ensemble consolidé s'élèvent à 1187 K€ dont 77,72 % pour la commune historique de Vars et 22,28 % pour celle de Montignac-Charente.

Elles représentent une moyenne de 407€/habitant pour une moyenne départementale de 528€.

Données 2023 en K€	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Achats et charges externes (montants nets)	517	189	706

Les achats et charges externes déterminés sur l'ensemble consolidé s'élèvent à 706 K€ dont 73,18 % pour la commune historique de Vars et 26,82 % pour celle de Montignac-Charente.

Ils représentent une moyenne de 242 €/hab contre une moyenne départementale de 404 €/hab.

Données 2023 en K€	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
--------------------	------	--------------------	--

Subventions et contingents	75	74	149
----------------------------	----	----	-----

Les dépenses de subventions et de contingents déterminées sur l'ensemble consolidé s'élèvent à 149 K€, dont 50,34 % pour la commune historique de Vars et 49,66 % pour celle de Montignac-Charente.

Elles représentent une moyenne de 51 €/hab contre une moyenne départementale de 93 €/hab.

Données 2023 en K€	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Charges financières	9	9	18

Les charges financières déterminées sur l'ensemble consolidé s'élèvent à 18 K€, dont 50 % pour la commune historique de Vars et 50 % pour celle de Montignac-Charente.

Elles représentent une moyenne de 6 €/hab contre une moyenne départementale de 23 €/hab.

Sur l'année 2023, le résultat comptable de l'ensemble consolidé s'élève à 774 K€ soit 265 €/hab, à un niveau supérieur à la moyenne de la strate de comparaison (167€/hab).

Données 2023 en K€	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
CAF brute	628	152	780
CAF nette	548	98	646

La CAF brute de l'ensemble consolidé s'élève à 780 K€ en 2023. Elle est composée à hauteur de 80,51 % de la CAF brute de la commune historique de Vars et 19,49 % de celle de la commune historique de Montignac-Charente.

Elle représente 268 €/hab pour une moyenne départementale de la strate de comparaison de 189 €/hab.

La CAF nette de l'ensemble consolidé s'élève à 646 K€ en 2023 composé à hauteur de 84,83 % de la CAF nette de la commune historique de Vars et 15,17 % de celle de la commune historique de Montignac-Charente.

Elle représente 221 €/hab pour une moyenne départementale de la strate de comparaison de 123 €/hab.

Données 2023 en K€	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Dépenses d'équipement	311	52	363

Les dépenses d'équipement de l'ensemble consolidé s'élèvent à 363 K€ en 2023 et représentent une moyenne de 124 €/hab contre 217 €/hab au niveau départemental.

Données 2023 en K€	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Endettement (encours des dettes bancaires)	455	402	857

L'endettement de l'ensemble consolidé s'élève en 2023 à 857 K€ composé par l'endettement de la commune historique de Vars à hauteur de 455 K€ et par celui de la commune historique de Montignac-Charente à hauteur de 402 K€.

Il représente 294€/hab pour une moyenne départementale de 701€/hab.

En 2023, les deux communes n'ont pas souscrit de nouvel emprunt. Elles ont procédé au remboursement de dettes bancaires respectivement pour 80 K€ et 55 K€.

Données 2023 en K€	Vars	Montignac-Charente	Périmètre consolidé de la commune nouvelle
Fonds de roulement net global (FRNG)	1146	261	1407

Le fonds de roulement net global de l'ensemble consolidé s'élève en 2023 à 1407 K€, soit 482 €/hab pour une moyenne départementale de 284 €/hab.

### **Effectifs : Nombre d'agents**

Vars	Montignac-Charente
28	7